

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 août 2015**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

GARDERIE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

A l'unanimité les tarifs de la garderie municipale sont fixés comme suit pour l'année scolaire 2015-2016.

- forfait annuel : 150 euros par enfant pour l'année scolaire 2015-2016
- forfait trimestriel : 75 euros par enfant pour l'année scolaire 2015-2016
- forfait mensuel : 30 euros par enfant pour l'année scolaire 2015-2016
- ticket journalier : 5 euros par enfant pour l'année scolaire 2015-2016
- pénalité de retard : 5 euros par quart d'heure commencé

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants : repas cantine 3,50 euros.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE 4 POSTES D'AGENTS D'ANIMATION

Suite à des modifications de personnel Monsieur le Maire propose le recrutement pour une durée déterminée, de quatre agents d'animation pour l'entretien des bâtiments communaux et l'encadrement des enfants au restaurant scolaire, à la garderie, transports scolaires et Temps d'Activités Périscolaires. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil municipal demande au Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour les travaux de voirie d'un montant 23 396,00 euros H.T.

TRAVAUX SALLE HERAMEN - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite, auprès du Département de la Drôme, une subvention aussi élevée que possible pour les travaux de la salle Heramen d'un montant de 613 920 euros H.T.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de GROUPAMA BANQUE d'un montant de 264,00 euros correspondant au règlement sinistre dégâts des eaux à l'école.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION «SEB SPORTS EVENEMENTS»

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention à intervenir entre la Commune et l'association «SEB SPORTS EVENEMENTS» afférente à l'animation des nouveaux rythmes scolaires et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

APPROBATION CONVENTION CAUE

Le Conseil municipal décide d'adhérer au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement à la Maîtrise d'ouvrage. Cette mission a pour objectif l'accompagnement dans la démarche de réflexion sur la réhabilitation de la salle Heramen, le devenir de la maison vigneronne et l'aménagement de la place de l'Eglise.

CONTRAT SYSTEMES DE PROTECTION

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le contrat présenté par la Société 2EPI et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat à intervenir entre la Société 2EPI et la Commune pour la vérification et l'inspection des systèmes de protection des bâtiments communaux.

PPRI

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de Monsieur le Préfet de la Drôme la possibilité de laisser un délai suffisant pour mener à bien les travaux à effectuer, avant de poursuivre la procédure d'élaboration du PPRI dans sa forme actuelle, ceci afin de ne pas engendrer, pour la collectivité, des coûts supplémentaires dus à une nouvelle procédure, à quelques mois d'intervalle, une fois les travaux réalisés.

pour extrait
en Mairie, le 17 septembre 2015
le Maire,